



Département de la Sarthe
Mairie de Lombron
(72450)

Note à l'attention des familles

Dossier d'inscription au Local Jeunes 2018/2019

Ce dossier est indispensable pour la sécurité de votre enfant.
Il est à rendre au responsable du local jeune dès le premier jour d'ouverture
ou à la mairie de Lombron.

Tout adolescent qui n'aura pas rendu son dossier d'inscription, ne pourra pas
venir au local, aux sorties ainsi qu'aux activités proposées.

Ce dossier comprend :

- L'inscription pour l'année scolaire 2018-2019
- L'autorisation parentale à dater et à signer
- La fiche médicale à dater et à signer
- Le règlement intérieur à lire, dater et signer
- Une autorisation de droit à l'image à dater et à signer
- Modalités de règlements à compléter et à rendre

A fournir en plus du dossier :

- Une attestation d'assurance « responsabilité civile »

COMMUNE DE LOMBRON
LOCAL JEUNES
INSCRIPTION 2018-2019

Adolescent

Nom et prénom du jeune :.....
Sexe :.....
Age :.....
Date de naissance :.....
Lieu de naissance :.....
Nationalité :.....
Adresse principale :.....
Adresse mail du jeune :.....
Portable du jeune :.....

Responsable légal

Père

Nom :.....
Prénom :.....
Adresse :.....
Téléphone fixe :..... Portable :.....
Adresse mail :.....
Profession :.....
Lieu de travail :.....
Téléphone du travail :.....

Mère

Nom :.....
Prénom :.....
Adresse :.....
Téléphone fixe :..... Portable :.....
Adresse mail :.....
Profession :.....
Lieu de travail :.....
Téléphone du travail :.....

Numéro allocataire CAF ou MSA

(A renseigner obligatoirement):.....

Caisse :.....

Autre régime :.....

Numéro sécurité sociale :.....

Caisse :.....

A Lombron, le

Signatures : père, mère ou tuteur légal

(La signature vaut acceptation du règlement intérieur).

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père et/ou mère ou tuteur légal (rayer la mention inutile):.....

Adresse :.....

Tél :.....

Autorise mon enfant :.....

* à participer à toutes les activités du local sous la responsabilité du personnel encadrant,

* à utiliser les transports en commun ou individuels dans le cadre des sorties proposées par le local,

* autorise le responsable du local à faire procéder à toute intervention médicale ou chirurgicale, en cas de nécessité absolue,

* souhaite, s'il est possible, la consultation du docteur
(Nom, adresse, tel) :.....

* souhaite, s'il est possible, l'hospitalisation (préciser l'hôpital ou clinique, nom, adresse, tél) :.....

A Lombron, le

Signature : père, mère ou tuteur légal



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE DE LOMBRON
(72450)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père et/ou mère ou tuteur légal (rayer la mention inutile):.....
Adresse :.....
Tél :.....

Autorise mon enfant :.....

- * à participer à toutes les activités du local sous la responsabilité du personnel encadrant,
- * à utiliser les transports en commun ou individuels dans le cadre des sorties proposées par le local,
- * autorise le responsable du local à faire procéder à toute intervention médicale ou chirurgicale, en cas de nécessité absolue,
- * souhaite, s'il est possible, la consultation du docteur
(Nom, adresse, tel) :.....
- * souhaite, s'il est possible, l'hospitalisation (préciser l'hôpital ou clinique, nom, adresse, tél) :.....

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Nous soussignés :

Nom : Prénom :.....

Donnons notre autorisation pour que :

notre fils – notre fille , soit photographié(e) ou filmé(e), et que son image soit utilisée sur le site internet du local jeune et que son image soit reproduite sur support papier.

Nous renonçons par la présente à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour la participation de notre enfant à la prise de vue et à sa diffusion.

A Lombron, le

Signature : père, mère ou tuteur légal

Modalité de Règlement

Prélèvement automatique recommandé, date de prélèvement fixée au 6 du mois suivant l'envoi de la facture.

L'adhésion, les animations sur inscription (sortie ...) et les repas font l'objet d'une seule facture (envoyée entre le 10 et le 15 du mois)

Je désire régler par prélèvement à compter de septembre 2018
(Je recevrais alors un document « référence unique de mandatement » conformément à la réglementation SEPA que je retournerai accompagné d'un RIB avec IBAN)

Autres moyens de paiements (dès réception de la facture)

- TIPI (paiement par internet) (référence sur la facture)
 - Chèque à l'ordre du Trésor Public
 - Espèces ou carte bancaire au guichet de la trésorerie de Connerré
 - Par mandat ou virement sur le compte de la Banque de France
- RIB 30001 00503 D7230000000 04
IBAN FR28 3000 1005 03D7 0000 04
BIC BDFEFRPPCCT

TARIFS ENFANCE-JEUNESSE CDC LE GESNOIS BILURIEN

CDC Le Gesnois Bilurien	Accueil Périscolaire		Aïsh PVS / Été							Séjours courts accessoires à l'aïsh		Séjours de vacances		Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire)				
	QF	Tarif / h	9h/17h avec repas	1/2 Journée matin ou après midi	repas	péri sur site ou itinérant	Forfait 2 jours consécutifs (15%)	Forfait 5 jours (15%)	repas	1/2 Journée matin ou après midi	forfait 5 1/2 Journées (15%)	péri-aïsh tarif 1/2 h sur site	péri-aïsh itinérant (ramassage)	tarif / journée	tarif / journée	adhésion annuelle	Animation sur inscription (sortie...) Tarif/heure	repas
1	QF moins de 500	0,40 €	10,40 €	3,83 €	2,70 €	0,40 €	17,68 €	44,20 €	2,70 €	3,85 €	16,36 €	0,40 €	0,40 €	16,00 €	17,00 €	4,00 €	0,80 €	2,70 €
2	QF 501-700	0,50 €	11,20 €	4,20 €	2,80 €	0,50 €	19,04 €	47,60 €	2,80 €	4,20 €	17,85 €	0,50 €	0,50 €	17,00 €	18,00 €	5,00 €	0,97 €	2,80 €
3	QF 701 - 900	0,60 €	12,00 €	4,50 €	2,90 €	0,60 €	20,40 €	51,00 €	2,90 €	4,50 €	19,34 €	0,60 €	0,60 €	18,00 €	19,00 €	6,00 €	1,05 €	2,90 €
4	QF 901 - 1100	0,70 €	12,80 €	4,90 €	3,00 €	0,70 €	21,76 €	54,40 €	3,00 €	4,80 €	20,83 €	0,70 €	0,70 €	19,00 €	20,00 €	7,00 €	1,14 €	3,00 €
5	QF 1101 - 1300	0,80 €	13,60 €	5,25 €	3,10 €	0,80 €	23,12 €	57,80 €	3,10 €	5,25 €	22,31 €	0,80 €	0,80 €	20,00 €	21,00 €	8,00 €	1,22 €	3,10 €
6	QF 1301 - 1500	0,90 €	14,40 €	5,60 €	3,20 €	0,90 €	24,48 €	61,20 €	3,20 €	5,60 €	23,80 €	0,90 €	0,90 €	21,00 €	22,00 €	9,00 €	1,31 €	3,20 €
7	QF >1500	1,00 €	15,20 €	6,00 €	3,30 €	1,00 €	25,84 €	64,60 €	3,30 €	6,00 €	25,20 €	1,00 €	1,00 €	22,00 €	23,00 €	10,00 €	1,39 €	3,30 €

Hors CDC	Aïsh PVS / Été		Mecredis périscolaires ou extrascolaires		Aïsh PVS / Été		Mecredis périscolaires ou extrascolaires	
	9h/17h avec repas	1/2 Journée matin ou après midi	repas	péri sur site ou itinérant	9h/17h avec repas	1/2 Journée matin ou après midi	repas	péri sur site ou itinérant
1	QF moins de 500	2,48 €	3,24 €	0,48 €	12,48 €	4,62 €	3,24 €	0,48 €
2	QF 501-700	3,44 €	3,36 €	0,60 €	13,44 €	5,04 €	3,36 €	0,60 €
3	QF 701 - 900	4,40 €	3,48 €	0,72 €	14,40 €	5,40 €	3,48 €	0,72 €
4	QF 901 - 1100	5,36 €	3,60 €	0,84 €	15,36 €	5,88 €	3,60 €	0,84 €
5	QF 1101 - 1300	6,32 €	3,72 €	0,96 €	16,32 €	6,30 €	3,72 €	0,96 €
6	QF 1301 - 1500	7,28 €	3,84 €	1,08 €	17,28 €	6,72 €	3,84 €	1,08 €
7	QF >1500	8,24 €	3,96 €	1,20 €	18,24 €	7,10 €	3,96 €	1,20 €

Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire)	Séjours courts accessoires à l'aïsh		Séjours de vacances		Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire)	
	adhesion annuelle	Animation sur inscription (sortie...) Tarif/heure	tarif / journée	tarif / journée	adhesion annuelle	Animation sur inscription (sortie...) Tarif/heure
1	4,80 €	1,06 €	19,20 €	20,40 €	4,80 €	1,06 €
2	6,00 €	1,16 €	20,40 €	21,60 €	6,00 €	1,16 €
3	7,20 €	1,26 €	21,60 €	22,80 €	7,20 €	1,26 €
4	8,40 €	1,37 €	22,80 €	24,00 €	8,40 €	1,37 €
5	9,60 €	1,46 €	24,00 €	25,20 €	9,60 €	1,46 €
6	10,80 €	1,57 €	25,20 €	26,40 €	10,80 €	1,57 €
7	12,00 €	1,67 €	26,40 €	27,60 €	12,00 €	1,67 €



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE DE LOMBRON
(72450)

☎ 02.43.74.08.08

📠 02.43.54.21.13

mairie-lombron@wanadoo.fr

Lombron, le 03 juillet 2018

Objet : demande d'adresses électroniques

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter les échanges entre l'animateur, les parents, la mairie et les jeunes du local et dans un souci de respect de l'environnement, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre votre adresse électronique.

Il est bien entendu que cette adresse ne servira que pour des échanges entre la mairie et les parents des ados et en aucun cas ne sera divulguée à d'autres organismes.

Merci de remplir en bas de cette feuille votre adresse mail et de me retourner ce document avec le dossier d'inscription.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Lucie Foulon
Directrice du Local Jeunes

N.B : Seules les adresses des parents seront enregistrées.

Communication d'adresses des parents

Nom de l'enfant.....

Nom et prénom du père

Adresse mail@.....

Nom et Prénom de la mère.....

Adresse mail (si différente).....@.....

*

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Dans le cadre des activités proposées par le « local jeunes », il apparaît souhaitable que votre enfant bénéficie d'une assurance « responsabilité civile ».

Je vous demanderais donc de bien vouloir me fournir une attestation ou photocopie de votre assurance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Lucie FOULON
Directrice du Local Jeunes

REGLEMENT INTERIEUR DU LOCAL JEUNE DE LOMBRON

Il est important de respecter ce règlement, pour le bien être de tous.

L'inscription à l'année 2018-2019:

! Le local est ouvert aux Lombronnais et Lombronnaise de 11 à 15 ans (inclus) le mercredi de 14h30 à 16h30 au 12 rue de Torcé moyennant une cotisation annuelle (voir tableau des tarifs Enfance Jeunesse de la CDC Le Gesnois Bilurien). L'enceinte comprend 2 salles + 1 cour.

Il fonctionne aussi à raison de 11 demi-journées pendant les vacances scolaires (les dates sont fixées en concertation avec les animateurs et les jeunes et en fonction des activités et thèmes retenus) ainsi qu'un accueil en juillet, sur site ou en camp (à redéfinir avec les animateurs en fonctions des projets proposés).

! Les jeunes non adhérents peuvent venir 2 fois à titre informatif.

*** Sans inscription après deux visites, la personne ne sera plus acceptée dans l'enceinte du local.**

! Le jeune qui entre est automatiquement inscrit sur un cahier de présence tenu par le responsable du local.

Les heures d'arrivée et de départ de chaque jeune inscrit sont également notées.

Le jeune inscrit sur le cahier de présence, doit toujours être visible du responsable et ce, jusqu'à son départ.

*** Le jeune inscrit qui n'est pas visible dans l'enceinte du local par le responsable, est considéré comme rentré chez lui et donc sous la responsabilité de ses parents.**

Le responsable du local est autorisé à prévenir les parents.

L'organisation des activités :

! Avant tout, n'oublions pas que le principe même d'un local tourne autour de temps libres, d'échange, de rencontre....

Les jeunes qui sont inscrits, mettent en place leur planning d'activités à l'année (sorties, (en nombre limité), projet à l'année, activités réalisées au local) et sont tenu d'y participer activement.

*** Sans motivation pour les animations, le jeune pourra être exclu temporairement du local, ou, le jour de l'animation en question ou définitivement, si le manque d'intérêt aux activités persiste.**

! Toute activité ou sortie est payante, et non remboursable, quand le bilan financier prévisionnel est calculé.

Ce montant est inscrit sur l'autorisation parentale de sortie qui est remise à l'adolescent ou envoyée aux parents quelques jours avant la sortie.

L'autorisation parentale pour chaque sortie est obligatoire.

*** Sans cette autorisation, le jeune ne pourra pas participer à la sortie prévue.**

! Lors d'une sortie organisée par le local, le jeune qui participe est tenu de respecter les personnes, le matériel et les règles des lieux.

Le jeune qui participe à une sortie doit suivre le planning qui est annoncé sur l'autorisation parentale et les recommandations faites par le responsable avant la sortie en question.

*** Sans respect de ces démarches par un ou plusieurs jeunes, la sortie peut être annulée sur le champ, le ou les jeunes peuvent être exclus temporairement ou définitivement du local et les parents seront prévenus. Voir même, la gendarmerie.**

Le respect de chacun et des autres :

! Les règles de savoir-vivre s'appliquent au local.

! Violences, menaces, insultes propos racistes et diffamatoires sont interdits.

! Chacun doit veiller au respect du voisinage.

La musique doit être mise modérément : 27 dB maxi le soir et 20 dB l'après midi.

*** Sans respect de cette règle, la musique pourra être suspendue temporairement.**

! Les deux roues motorisées doivent entrer et sortir par derrière le local, moteur coupé.

*** Sans respect de cette règle, le jeune sera contraint de laisser son véhicule en dehors de l'enceinte du local ou devra rentrer chez lui et sera exclu la semaine suivante suite à son infraction.**

! Il est interdit de fumer dans le local et dans l'enceinte suite au décret du 11 Février 2007.

! Le jeune qui vient au local doit être sobre.

*** Dans le cas contraire, le jeune ne sera pas accepté au local et le responsable en avertira les parents.**

! La possession et la consommation de drogues (douces ou dures) ainsi que l'alcool sont strictement interdits au local et par la loi.

*** Le jeune pris sur le fait sera exclu définitivement, ses parents seront prévenus et la gendarmerie sera informée.**

! La possession et l'utilisation d'objets dangereux et d'armes sont également interdites.

*** Le jeune pris sur le fait sera exclu définitivement, ses parents seront prévenus et la gendarmerie sera informée.**

Le respect du matériel :

! Chacun doit veiller à la propreté du local et de ses alentours. Les jeunes doivent respecter le planning de nettoyage du local.

*** Si ce planning n'est pas respecté, le baby-foot, la télévision et la musique peuvent être suspendus jusqu'à ce que le ménage et le rangement soient effectués au local sous l'appréciation du responsable.**

! Les détritrus sont mis dans la poubelle.

*** Les jeunes qui salissent le local ou son extérieur seront tenus de ramasser tous les détritrus qui traînent et si cette action n'était pas honorée, le baby-foot, la télévision et la musique peuvent être suspendus jusqu'à ce que le ménage et le rangement soient effectués au local sous l'appréciation du responsable.**

! Le matériel et les jeux doivent être rangés après utilisation. Le matériel doit être utilisé à bon escient.

! Les jeunes sont responsables de leurs objets personnels.

! La casse et le vol sont interdits et répréhensibles.

*** Le responsable d'une détérioration est tenu de réparer matériellement ou financièrement son dégât sous peine d'exclusion temporaire ou définitive, d'une information aux parents et d'une plainte à la gendarmerie suivant la gravité de la détérioration.**

Dès l'instant où le jeune est inscrit au local, il accepte ce règlement. Toute infraction à ce règlement sera sanctionnée, et fera l'objet d'une information aux parents, d'une exclusion temporaire ou définitive du local voire même d'une poursuite judiciaire et du remboursement des frais engagés.

Le responsable du local, donne son avis sur une sanction qui doit être appliquée, cependant, c'est la mairie qui décide de la sanction finale.

A Lombron, le

Signature du jeune,

Signature des parents ou tuteur légal,

FICHE MEDICALE

Prénom et Nom :

Sexe :
Age :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :

Nom(s) et prénom(s) des parents ou tuteur légal à contacter en cas
d'urgence :
Adresse des parents ou tuteur légal :
.....
Téléphone(s) des parents ou tuteur légal :

Docteur
référent :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :

GROUPE SANGUIN :

Vaccinations obligatoires : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations). Ou joindre copies de carnet de santé.

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre indication.

Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre indication.

	OUI	NON	Date dernier rappel		OUI	NON	Date dernier rappel
Diphthérie				Ou DT polio			
Tétanos				Ou Tetracoq			
Poliomyélite				BCG			

Renseignements utiles :

* La personne suit-elle un traitement médical de longue durée ?

Oui Non

(Si oui, joindre une ordonnance récente des médicaments correspondants ou un certificat médical).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

* La personne est-elle sujette à faire des allergies ?

Asthmatique : Oui Non

Si oui, Ventoline : Oui Bécotide : Oui

Médicamenteuse : Oui Non

A quoi :

Alimentaire : Oui Non

A quoi :

Autres : Oui Non A quoi :

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir.

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance. Si automédication, joindre une ordonnance récente des médicaments correspondants ou un certificat médical.

* La personne a-t-elle eu des difficultés de santé : maladie, accident, crise convulsive, hospitalisation, opération...en précisant les dates et les précautions à prendre.

.....

* La personne porte t-elle des lunettes, lentilles, prothèses auditives ou dentaires, etc...en précisant les précautions à prendre.

.....

Autorisation parentale

Je soussigné(e).....

responsable légal de l'enfant.....

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du local jeune à prendre, le cas échéant, toute mesure rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

A Lombron, le

Signature (père, mère ou tuteur légal) :